**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 42 (1964)

Heft: 4

Rubrik: Hilfsmittel für Behinderte

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A part ces prestations complémentaires des cantons, le projet prévoit des subventions fédérales aux institutions d'utilité publique. Ces subventions ont été quelque peu augmentées par rapport aux taux appliqués jusqu'ici; ainsi, la fondation «Pour la Vieillesse» recevrait désormais 3 millions par année au lieu de 2. Le projet apporte une innovation, c'est l'octroi de subventions pour l'aide aux invalides à l'association Pro Infirmis. Pour le reste, les prescriptions sur les prestations sur l'exécution de l'aide aux vieillards, survivants et invalides suivent de près les prescriptions en vigueur. Du point de vue financier, la nouvelle loi apporte un supplément de dépenses qui est évalué à 206 millions. La Confédération en supportera environ 106 millions; elle pourra puiser une bonne partie de cette somme (96 millions) dans le fonds du tabac, tandis que les 10 millions restants devront être tirés de ses ressources générales. Les prélèvements sur le fonds du tabac devront être couverts, dans l'essentiel, par la majoration de la taxe de fabrication des cigarettes, prévue lors de la 6e revision de l'AVS.

Les cantons auront à supporter une dépense supplémentaire d'environ 100 millions; cependant, si l'on en déduit les dépenses actuellement consacrées à l'aide complémentaire, il reste une dépense nette d'environ 60 millions.

La loi est actuellement en discussion devant les Chambres fédérales. La date de son entrée en vigueur sera fixée par le Conseil fédéral quand les débats seront terminés.

## Hilfsmittel für Behinderte

Als Nachtrag zu der unter diesem Titel im September-Heft 1964 erschienenen Publikation möchten wir auch auf die Hilfsmittel für Rheumakranke hinweisen. Die Schweizerische Rheumaliga wie die kantonalen Rheumaligen verfügen über eine grosse Auswahl von Hilfsmitteln zur Selbstbesorgung und Haushaltführung. Nähere Auskunft erteilen die Schweizerische Rheumaliga, Seestrasse 120, 8002 Zürich, oder die einzelnen kantonalen Rheuma-